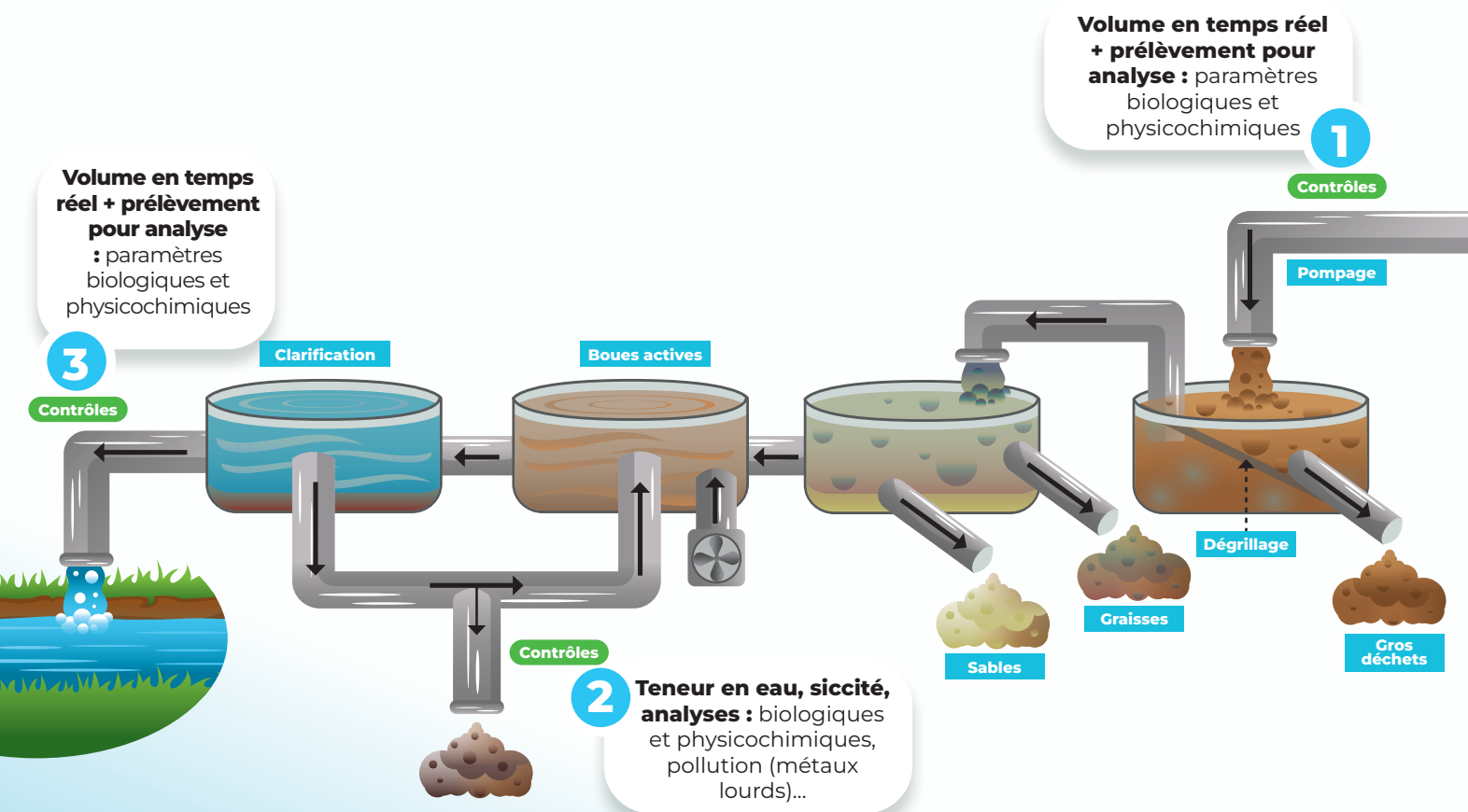


FONCTIONNEMENT D'UNE STATION À BOUES ACTIVÉES

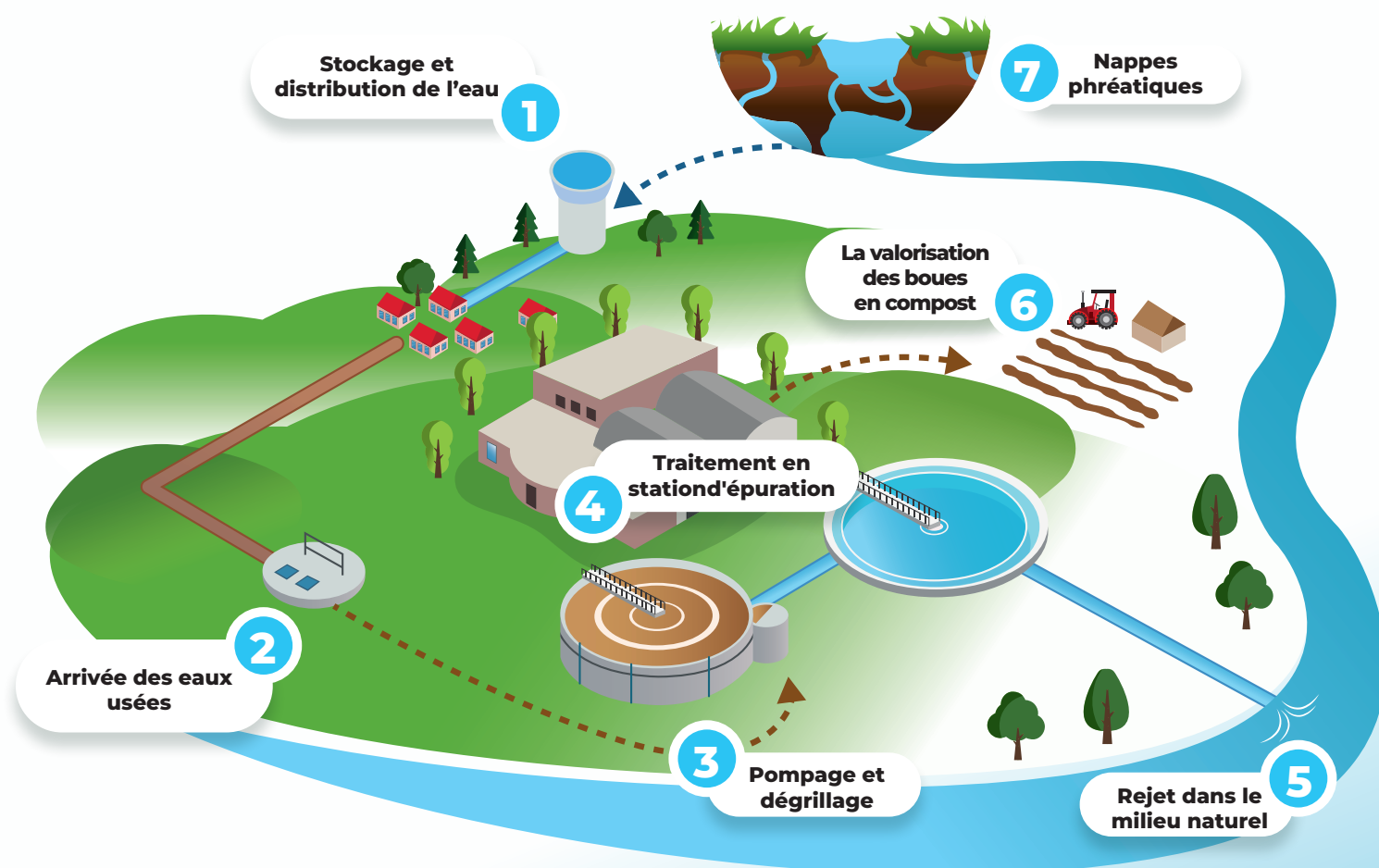


Au cœur du traitement : Le génie de la nature

Le procédé à boues activées est une méthode d'épuration biologique qui reproduit, en accéléré, le phénomène d'auto-épuration naturelle des rivières.

Le principe est simple : nous utilisons des micro-organismes (bactéries) pour « digérer » la pollution organique présente dans les eaux usées. Pour que ces bactéries travaillent efficacement, nous leur fournissons de l'oxygène et un environnement contrôlé. Nos points de contrôle garantissent que ce cycle biologique reste à l'équilibre pour rejeter une eau propre dans le milieu naturel.

LE CYCLE DE L'EAU DE VOTRE ROBINET À LA NATURE



L'assainissement des eaux usées est indispensable, car l'activité humaine génère des polluants qui excèdent largement le pouvoir auto-épurateur des rivières.

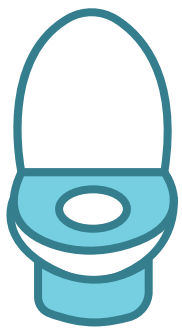
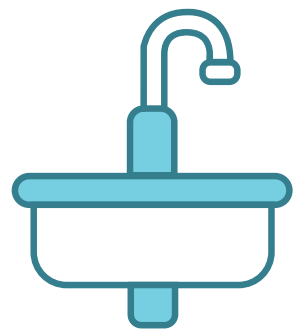
Sans traitement, cette pollution dégrade gravement l'environnement, notamment par l'eutrophisation et le colmatage des fonds, entraînant une perte critique de biodiversité.

Au-delà de l'impact écologique, la pollution menace directement nos ressources en eau potable, dont la potabilisation deviendrait alors complexe et coûteuse.

L'épuration poursuit donc un double objectif : rejeter une eau propre pour ne pas saturer le milieu naturel et préserver durablement nos réserves pour les générations futures.

L'IMPACT DES REJETS (DÉCHETS) SUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

GÉRONs LES DÉCHETS ET LES EAUX DE PLUIE À LA SOURCE



Protégez l'eau : ne jetez pas n'importe quoi dans vos toilettes et éviers.

Bien jeter, c'est aussi protéger nos réseaux d'assainissement.



Déchets domestiques
Lingettes, cotons-tiges, serviettes hygiéniques, ...



Alimentaire
Reste de nourriture / épluchures...



Huiles
Usagées et graisses de friture



Solides souillés
Papier, emballage, gants...



Peintures
Vernis, lasures, diluants à l'eau, diluants solvantés



Liquides polluants
Liquides frein, huile moteur, lubrifiants, dégraissants



Pour en savoir plus sur la gestion de vos déchets **scanner le QR CODE**

LES TOILETTES ET LES ÉVIERs NE SONT PAS DES POUBELLES

Toutes les matières solides (serviettes, tampons, couches, lingettes, coton-tiges, préservatifs, rouleaux de papier toilette) sont à proscrire dans les égouts.

Même liquides, certains produits n'y ont pas leur place : produits chimiques, huiles de vidange, peintures, colles, solvants, médicaments...

Ces déchets perturbent le fonctionnement des stations d'épuration, représentent un danger pour les agents et peuvent endommager vos canalisations (bouchons, mauvaises odeurs... et coûts supplémentaires).



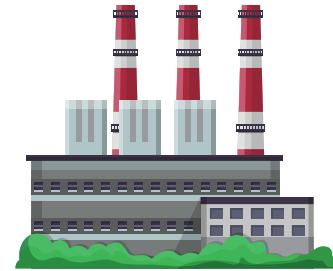
ON VOUS EXPLIQUE !

TOUS RESPONSABLES

Certains produits (solvants, eau de javel, peintures, hydrocarbures, etc.) sont toxiques pour les micro-organismes qui traitent l'eau et perturbent le fonctionnement des stations d'épuration.

Ils ne doivent jamais être rejetés dans les éviers ou dans la nature. Ces déchets nécessitent un traitement spécifique via des filières spécialisées ou en déchetterie.

En cas de pollution du réseaux d'assainissement, leur prise en charge implique des interventions particulières et engendre des coûts importants pour la collectivité.



ENTREPRISES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Utilisant ou stockant des produits dangereux et/ou qui font de la préparation alimentaire (rejet de graisses en quantités)

Afin d'aider ces acteurs du territoire à mieux gérer leurs rejets et leurs déchets qui altèrent la qualité des eaux, la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud a lancé l'opération collective de lutte contre les pollutions dispersées sur le territoire qui s'opère sur 3 années.

Cette opération est aidée par l'Agence de l'Eau :

- Une animatrice de la Communauté de Communes est dédiée et passe dans les entreprises afin de réaliser un diagnostic assainissement gratuit
- En cas de non-conformité, les travaux sont subventionnables par l'Agence de l'Eau (dépôt d'une demande de subvention avant tous travaux)

Vous pouvez prendre contact avec le service effluents non domestiques :

au **03 87 03 05 16 (choix 1)**, ou par mail **assainissement@cc-sms.fr**

Pour tout renseignement.

PROGRAMME D'ÉLIMINATION DES EAUX CLAIRES

L'enjeu des 10 prochaines années est de supprimer les apports d'eaux claires parasites (ECP) et d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées. Les ECP sont des eaux non polluées, d'origine naturelle (sources, nappes, infiltrations...) ou artificielle (drainage, fontaines, équipements...).

Un important programme de travaux est en cours sur les réseaux de Sarrebourg et Hartzviller. Il prévoit :

- La mise en séparatif des réseaux, leur réhabilitation et le dé raccordement des eaux pluviales vers des réseaux adaptés ou le milieu naturel ;
- La gestion des eaux pluviales à la parcelle (infiltration, désimperméabilisation).

Ces principes sont déjà appliqués par la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud dans l'instruction des permis de construire et les diagnostics assainissement.

À Sarrebourg, les trois premières années de travaux visent à supprimer 365 000 m³/an d'ECP et 240 000 m³/an d'eaux pluviales, soit une réduction de 15 % des volumes du réseau d'eaux usées.

